

Info et conditions WEBDEAL17TOP

Description de la promotion

Devenez client Lampiris avant le 30/11 et profitez de :

- 35 € tvac de réduction* par an sur votre facture d'électricité TOP
- 52 € tvac de réduction* par an sur votre facture de gaz TOP

* La réduction est accordée chaque année pendant la durée de votre premier contrat (1, 2 ou 3 ans) à partir de la date de fourniture du contrat. Elle sera déduite au prorata de vos factures d'acompte mensuelles. Lampiris se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre.

Le montant total de la réduction pour un consommateur qui achèterait du gaz et de l'électricité chez Lampiris s'élève à 87€ TVAC, chaque année, durant toute la durée de son contrat. Pour un contrat de 3 ans, le montant total de la réduction (à la fin des 3 ans), sera de 3 x 87€ TVAC ou 261€ TVAC.

Conditions

- Offre non cumulable avec d'autres réductions, tarifs spécifiques et avantages relatifs au gaz naturel et/ou à l'électricité proposés par Lampiris.
- Les bénéficiaires du tarif social profitent également de cette offre.
- Offre réservée aux nouveaux contrats électricité et/ou gaz complétés et signés en ligne, via notre formulaire d'inscription, sans l'intervention d'un collaborateur Lampiris, entre le 01/11/2017 et le 30/11/2017 inclus.
- Offre uniquement valable pour des clients résidentiels.
- Offre valable sur le tarif 'TOP' uniquement tel que publié sur le site internet <https://www.lampiris.be/fr/gaz-et-electricite/prix>
- Lampiris se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait.
- Les conditions générales de vente de Lampiris sont applicables à cette promotion (https://www.lampiris.be/sites/lampiris.be/files/fr_conditions_generales_de_vente_octobre_2015_vd_siteweb.pdf)

Info et conditions WEBDEAL17TIP

Description de la promotion

Devenez client Lampiris avant le 30/11 et profitez de :

- 25 € tvac de réduction* par an sur votre facture d'électricité tip
- 40 € tvac de réduction* par an sur votre facture de gaz tip

* La réduction est accordée chaque année pendant la durée de votre premier contrat (1, 2 ou 3 ans) à partir de la date de fourniture du contrat. Elle sera déduite au prorata de vos factures d'acompte mensuelles. Lampiris se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre.

Le montant total de la réduction pour un consommateur qui achèterait du gaz et de l'électricité chez Lampiris s'élève à 65€ TVAC, chaque année, durant toute la durée de son contrat. Pour un contrat de 3 ans, Le montant total de la réduction (à la fin des 3 ans), sera de 3 x 65€ TVAC ou 195€ TVAC.

Conditions

- Offre non cumulable avec d'autres réductions, tarifs spécifiques et avantages relatifs au gaz naturel et/ou à l'électricité proposés par Lampiris.
- Les bénéficiaires du tarif social profitent également de cette offre.
- Offre réservée aux nouveaux contrats électricité et/ou gaz complétés et signés en ligne, via notre formulaire d'inscription, sans l'intervention d'un collaborateur Lampiris, entre le 01/11/2017 et le 30/11/2017 inclus.
- Offre uniquement valable pour des clients résidentiels.
- Offre valable sur le tarif 'tip' uniquement tel que publié sur le site internet <https://www.lampiris.be/fr/gaz-et-electricite/prix>
- Lampiris se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait.
- Les conditions générales de vente de Lampiris sont applicables à cette promotion (https://www.lampiris.be/sites/lampiris.be/files/fr_conditions_generales_de_vente_octobre_2015_vd_siteweb.pdf)